



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°298 du 23 octobre 2019

SOMMAIRE

Spécial Commission Exécutive du SNTRS-CGT

- Rapport d'actualités CE SNTRS du 10 octobre 2019
- Enjeux sociétaux liés aux questions environnementales et climatiques et votes à la CE du SNTRS-CGT du 10 octobre 2019
- Motions votées à la CE du SNTRS-CGT du 10 octobre 2019

Rapport d'actualités CE SNTRS du 10 octobre 2019

Par Patrice Morales

La rentrée sociale et environnementale était placée sous le signe du combat. Ces combats sont plus que jamais encore d'actualité.

Combat pour une obtenir une retraite à 60 ans et défaire le projet du gouvernement qui veut nous imposer la précarité à tous les niveaux.

Combat pour gagner le référendum sur ADP et obtenir les 4,7 millions de signatures nécessaires pour garder le plus grand aéroport du pays sous la protection de l'Etat et non sous la domination des intérêts privés.

Combat pour améliorer les conditions de travail dans les services d'urgences et plus particulièrement dans les hôpitaux.

Combat aussi pour protéger notre planète en luttant, entre autres, contre les accords du Ceta (accords entre l'Union européenne et le Canada) et du Mercosur (accords entre l'Union européenne et plusieurs pays sud-américains).

C'est la mobilisation de chacune et chacun d'entre nous qui nous permettra de gagner de nouveaux droits et mettre fin aux projets mortifères du gouvernement.

Mais d'abord revenons un court instant sur la lutte dans les urgences. Et une petite information qui est tout sauf anecdotique mais plutôt symbolique : les personnels des urgences de Grasse, ville du parfum certes, mais avant tout ville ouvrière et ancien bastion communiste (je dis cela pour situer le contexte et bien sûr sur ce territoire le terreau de la mobilisation citoyenne est peut-être plus fertile qu'en d'autres contrées), donc ces personnels au travers du syndicat CGT et du collectif inter urgences, se sont mobilisés tout l'été avec des initiatives sur l'établissement, des diffusions de tracts à la population notamment sur les marchés. La pétition a recueilli 35 000 signatures (30 000 en ligne et 5 000 sur papier pour être précis). Devant la détermination des personnels la direction a cédé et les camarades ont obtenu des créations de postes, des mesures d'amélioration des locaux, des mesures pour qu'aucun patient ne dorment plus dans la zone des urgences. Toujours avec comme objectif la réponse aux besoins. Il faut aussi préciser, qu'au plus fort de la lutte, nationalement, il y a eu plus de 200 services d'urgence en grève. Cela se passe de commentaires et permet de mieux comprendre comment certains droits ont pu être acquis par nos camarades urgentistes et hospitaliers.

Un autre exemple qui contribue à casser l'idée reçue que la CGT perd tout et de partout : la lutte de nos camarades postiers. La FAPT a dû faire face tout l'été à une direction qui a fait la sourde oreille aux revendications des facteurs, notamment dans le 06 et en rapport avec l'obligation de coupure méridienne pendant la tournée. Vous savez cette même direction qui se sert du management FRANCE TELECOM comme modèle, en accumulant les réorganisations comme disent les postiers (et oui à force de connaître de multiples réorganisations on en devient familier), et avec des moyens encore plus sorniois que lors de la période France Té pour en éviter la médiatisation (petite aparté pour celles et ceux qui ont pu regarder à une heure de grande écoute le reportage sur les conditions de travail à la Poste et sur les suicides, c'était affligeant !). Donc cette même direction, présente dans le 06, dure, droite (et de droite d'ailleurs dorénavant) hermétique et psychorigide, cette direction a fini par recevoir une délégation de grévistes afin de trouver une sortie de conflit. Devant certainement la pression des usagers, mais aussi de certains politiques, mais aussi et surtout devant la ténacité de nos camarades et face à un conflit qui ne cessait de s'enliser et de perdurer. Et le résultat ne s'est pas fait attendre : en repoussant cette énième réorganisation, en gagnant des renforts et des moyens de remplacement, en conservant leur orga de travail, et ce même s'ils n'ont pas gagné sur toutes les revendications, ces camarades ont su relever la tête et montrer à leur direction que la productivité ne passera pas par eux et sur eux !

Mais ce n'est pas fini ! et ces 2 exemples tendent à alimenter la légitimité d'une rubrique « luttés gagnantes » dans notre BRS. A nous, dans notre champ de se donner les moyens pour à terme, abonder cette même rubrique.

Faisons maintenant un bref recensement des initiatives depuis septembre :

Le 13, lendemain de notre dernière CE, la RATP était en grève contre la suppression de leur régime de retraite.

Le 16 plusieurs syndicats ont appelé les agents du Trésor Public (DGFiP) à se mobiliser lors d'une grève nationale contre la disparition d'un certain nombre de trésoreries. Également en grève contre la réforme des

retraites les pilotes de ligne et certaines professions libérales (avocats et infirmières qui avait comme slogan « notre retraite on l'aime bien comme elle est »).

Le 19 nos camarades de l'énergie appelait à une journée morte (en intersyndicale avec FO, CGC et la CFDT) contre le projet HERCULE chez EDF et la réforme en cours du côté d'ENGIE. L'intersyndicale est vent debout contre Hercule, ce projet qui vise à séparer l'électricien en deux parties d'ici à 2022. L'une appelée bleue intégrerait le nucléaire, les actifs hydrauliques, le transport d'électricité (RTE) et serait renationalisée. L'autre, appelée verte, comprendrait les renouvelables (éolien et solaire), le commerce, le réseau de distribution Enedis et les services à l'énergie Dalkia. EDF Vert serait ouvert à des capitaux extérieurs. Hercule est une énième attaque grave au service public, la fin du modèle intégré d'EDF. La crainte est que le projet débouche sur la fin des tarifs réglementés de vente sur l'électricité comme cela s'est produit dans le gaz. Il n'y aura plus d'égalité tarifaire dans les territoires.

Le 21 Gilets jaunes + marche pour le climat + appel FO contre la réforme des retraites

Le 24 journée nationale interpro. L'analyse sera abordée de manière plus détaillée dans l'ordre du jour et dans vos interventions mais force est de constater que nous n'avons pas réussi à élever le rapport de force.

Le 8 octobre manifestations des retraité-e-s

La liste n'est probablement pas exhaustive étant donné la multiplication des luttes dans les différents secteurs et champs professionnels. Nul doute, par exemple, que la longue bataille menée dans les urgences et milieux hospitaliers n'a pas contribué à la pleine réussite du 24 septembre. Idem pour nos camarades des Finances Publiques.

Les batailles contre la réforme des retraites et contre l'application de la loi de transformation de la FP restent à mener. Avec, dans notre champ, la bataille contre la Loi de Programmation Pour la Recherche.

J'ai pris l'initiative, pour ce rapport, de faire un focus sur 2 thèmes de la loi du 6 août (pour rappel dite loi de transformation de la FP). Non pas qu'ils sont prioritaires ou plus importants que les autres dispositions de la loi mais parce-que, probablement et je l'espère, elles vont amener des débats et orientations (ou stratégies) de la part de notre syndicat. Je vous rappelle que la loi contient 95 articles (initialement il en était prévu 36 lors de la navette vers l'Assemblée Nationale), avec 6 titres portant sur le dialogue social, la GRH, le cadre de gestion des agents publics, la mobilité et les transitions professionnelles, l'égalité professionnelle et son entrée en vigueur. Tout cela sans compter les futurs décrets d'application (par exemple le projet de décret concernant les futures compétences des nouvelles CAP fait à lui seul 42 articles). Vous le voyez, si nous souhaitons avoir une analyse relativement exhaustive du texte de loi et de ses décrets d'application, une journée d'étude serait certainement le format approprié. D'où l'idée de ce rapide focus sur 2 thèmes qui sont le futur Comité Social d'Administration et les futures CAP.

L'article 4 de la loi du 6 août dernier évoque l'instance de dialogue social unique : les CT et CHSCT sont fusionnés et remplacés par une instance de dialogue social unique, le comité social (d'administration pour la FPE, territorial pour la FPT et d'établissement pour la FPH), qui doit comporter, dans certains cas, une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Ce comité social traite notamment des questions de fonctionnement et d'organisation des services, de politiques RH, des lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion et valorisation des parcours professionnels, des politiques d'égalité professionnelle, des statuts particuliers.

Un rapport social unique (article 5), regroupant les données servant à l'établissement des lignes directrices de gestion (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (**GPEEC**), parcours professionnels, recrutement, formation, avancements et promotions, mobilité, mises à disposition, rémunération, SST, égalité professionnelle, diversité, handicap, QVT...) devra être élaboré chaque année et présenté devant les comités sociaux.

Les CAP sont évoquées dans les articles 10 à 13 : les compétences des CAP, organisées par catégorie (A, B et C) sont fortement réduites et leur fonctionnement est revu. Elles ne traiteront plus désormais que des questions de disponibilité, de l'entretien professionnel, de discipline et de licenciement. Les prérogatives relatives à la mobilité, aux avancements et aux promotions leur ayant été retirées. Les commissions de recours disparaissent. À noter que les CCP (agents contractuels) voient leurs prérogatives évoluer avec l'examen des questions relatives à la situation individuelle et à la discipline "sans distinction de catégorie (article 12). Par ailleurs l'article 13 prévoit des dispositions en cas de création d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public issu d'une fusion.

C'est un très bref survol de ce que contient la loi (puis de ce que contiendront les décrets d'application en cours d'élaboration). J'aurai pu tout aussi bien vous évoquer les questions de l'emploi des non-titulaires, la rupture conventionnelle qui arrive donc dans la FP, l'égalité pro femmes-hommes, ou encore tout article sur la discipline et les obligations déontologiques, la GRH, la mobilité et les détachements d'office, le compte personnel de formation ...etc., ... vous le constatez les thématiques sont nombreuses et certaines tout aussi importantes et impactantes les unes que les autres. Les forces du néolibéralisme ont longuement présenté l'Etat comme le problème, comme l'ennemi, mais aujourd'hui, avec l'élection de Macron, cet Etat est entre les mains de néolibéraux décomplexés qui estiment avoir le champ libre. Cela se traduit par exemple par l'assimilation des préfets à des entrepreneurs. Cela traduit le dogme libéral, on peut gérer l'Etat comme une entreprise. Le gouvernement, avec l'aide des médias, proclame sans cesse que les dépenses publiques ne sont plus soutenables au vu de l'environnement et de la compétition économique mondiale. L'objectif n'est donc plus de défendre l'intérêt général mais d'assurer la compétitivité de « l'entreprise France ». Il en découle que la fonction publique, ses statuts, les acquis démocratiques et sociaux sont autant d'obstacles à balayer grâce à la contractualisation, au new public management et à des outils adaptés au service des managers chargés de l'allocation de ressources matérielles et humaines : sanctions disciplinaires, variabilité des rémunérations avec une part de primes, mise en concurrence des statuts, précarisation des titulaires, mobilités forcées ... cette loi de transformation dessine véritablement un nouveau paradigme.

S'agissant de la réforme des retraites, c'est une actu toute chaude également puisque nous sortons d'une journée de mobilisation. Nous avons eu hier notre journée d'étude et le sujet va certainement revenir dans vos interventions. Et c'est très bien comme cela ! Le débat sur la réforme Macron des retraites a peu de signification sans simulations chiffrées (ça tombe bien, nous les avons maintenant). Les 2 seules questions posées par les actifs sont : « je peux partir à quel âge et avec combien ? ». Le gouvernement cherche à avoir un débat uniquement sur les valeurs morales (par exemple « un régime unique c'est plus juste ») et fuit devant sa promesse de fournir à tout un chacun une simulation de la retraite qu'il aura avec la réforme Macron-Delevoye. Les informations dont nous disposons dans le rapport Delevoye de juillet 2019 nous font penser que la baisse des pensions serait générale et forte, avec presque uniquement des perdants et très peu de gagnants. Ce rapport étant plus un exercice de propagande gouvernemental qu'un élément sérieux pour la concertation.

J'aimerais revenir sur l'actualité belge d'il y a quelques mois, puis tout récemment.

En 2018, face à l'ampleur des mobilisations et face à la lutte intersyndicale, le gouvernement belge abandonnait son projet d'un régime de retraites par points. « *Nous avons fait reculer le gouvernement belge comme vous allez faire reculer le vôtre !* » a lancé le président de la Fédération générale du travail belge aux manifestants français, déclenchant leurs applaudissements (bon c'était à la manif FO du 21/09 pour la précision mais il me semblait important de le relever). Mais, a ajouté le dirigeant syndical belge, *nous y sommes parvenus parce que le mouvement syndical belge a su s'unir sur cette question-là*. Il indiquait aussi : « *On ne se fait pas d'illusions, la bête n'est peut-être pas encore tout à fait morte, mais pour l'instant nous l'avons neutralisée. Partout en Europe, les systèmes de protection sociale sont en danger. Les gouvernements libéraux et le monde patronal veulent transformer les retraites en variable d'ajustement budgétaire et remettent en cause le principe même de solidarité intergénérationnelle. Le mouvement syndical européen devrait aborder cette question comme une question majeure sur laquelle centrer nos actions* ». Cette volonté, il l'a affirmé haut et fort à la tribune : *Ils veulent un système à points pour ajuster sa valeur quand bon leur semble, a-t-il déclaré, c'est-à-dire un système tombola pour nos conditions de vie, un système qui ne sera plus jamais en lien avec le versement de nos cotisations. Au bout, c'est la privatisation du système. Nous refusons d'être un jour les dégâts collatéraux de leur politique économique ! Unissons nos forces, car notre système de sécurité sociale, c'est notre patrimoine, celui de ceux qui n'en ont pas !*

A mon sens ces paroles résument parfaitement les enjeux. Et notre responsabilité devant ces enjeux.

En Italie aussi il y a eu des avancées pour notre camp et donc un recul pour les gouvernements libéraux. Un dirigeant syndicaliste italien a dit : « *la bataille pour des pensions justes concerne tous les travailleurs en Europe. En Italie, nous avons vécu une grande réforme des retraites en 2011, contre laquelle nous nous sommes longtemps battus et nous avons récemment réussi à obtenir des contreparties, notamment sur l'âge légal de départ à la retraite ramené de 67 ans à 63 ans. Nous sommes aujourd'hui aux côtés des travailleurs français pour rappeler au gouvernement français de ne pas faire les mêmes erreurs qu'a fait le gouvernement italien et sur lesquelles il a fallu revenir ensuite. C'est en 1995, que notre système a été transformé en un régime par points. Grâce à un engagement de toutes les organisations syndicales italiennes et au dialogue social, nous sommes*

parvenus à trouver un équilibre entre le système rétributif et le système contributif et nous encourageons aujourd'hui les français à trouver des solutions pérennes pour demain. Les pensions des travailleurs et des travailleuses sont un droit. Elles ne peuvent servir à ce que certains s'en mettent plein les poches ! Nous devons nous battre pour les défendre, pour la justice sociale et des emplois de qualité au niveau national et au niveau européen. »

Et les exemples belge et italien doivent nous encourager : oui c'est possible de faire reculer ce gouvernement et les camarades belges et italiens ont créé des failles, dans lesquelles notre responsabilité est de s'y infiltrer. Et les agrandir pour arriver à faire exploser cette vision sociétale de privatisation et marchandisation de nos conquies.

Comment évoquer les différentes batailles à mener sans aborder la loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche (dite LPPR).

Le Premier ministre a donné le coup d'envoi à l'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche en février dernier. Objectif : redonner à la recherche de la visibilité, de la liberté, et des moyens. Les trois groupes de travail constitués pour animer la réflexion ont remis leurs rapports au Premier ministre, en présence de Frédérique Vidal, le 23 septembre 2019. Sur la base de leurs conclusions, la ministre proposera au Premier ministre les grands axes structurant la loi de programmation qui sera adoptée au cours de l'année 2020 et entrera en vigueur début 2021. Les 3 thématiques des groupes de travail étaient :

- Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires. Rapporteurs : Cédric Villani (mathématicien et député), Antoine Petit (président du C.N.R.S.) et Sylvie Retailleau (présidente de l'université Paris-Saclay)
- Attractivité des emplois et des carrières scientifiques. Rapporteurs : Philippe Berta (professeur des universités et député), Philippe Mauguin (président de l'INRA) et Manuel Tunon de Lara (Président de l'université de Bordeaux).
- Innovation et recherche partenariale. Rapporteurs : Francis Chouat (député), Isabel Marey-Semper (ancienne directrice générale communication, développement durable et affaires publiques de L'Oréal) et Dominique Vernay (vice-président de l'académie des technologies).

Calendrier indicatif : Février 2019 : Annonce de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche et lancement des groupes de travail

19 mars au 15 mai 2019 : Vaste consultation sur internet afin d'enrichir la réflexion des groupes de travail

Septembre 2019 : Restitution des travaux des groupes de travail

Septembre - décembre 2019 : Rédaction de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Courant 2020 : Adoption et promulgation de la loi

1er janvier 2021 : Entrée en vigueur

Le décor maintenant planté nous savons toutes et tous que ce projet de loi est un énième marché de dupes.

Prises sur les dépêches AEF correspondantes, je vais vous lister très succinctement quelques-unes des propositions faites par les 3 GT :

Partant d'un diagnostic "alarmant", le groupe de travail sur "l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques", avance plusieurs propositions : revaloriser le régime indemnitaire des personnels, stabiliser le nombre d'emplois statutaires, déprécier les emplois contractuels, se rapprocher des procédures internationales de recrutement, revaloriser le doctorat, améliorer le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs et moderniser la GRH.

"Créer 500 start-up deep tech par an", "constituer une quinzaine de pôles universitaires d'innovation", "doubler le nombre de thèses Cifre en dix ans", "créer une convention de mobilité en entreprise des chercheurs", etc. Voici quelques propositions formulées par le groupe de travail "recherche partenariale et innovation. Les rapporteurs alertent sur "le décrochage de la France depuis 15 ans en tant que puissance économique" mais estiment "possible de répondre à cette urgence".

Entre 2,01 Md€ et 3,62 Md€ de plus par an de crédits budgétaires et d'un PIA 4 : telle est la fourchette du chiffrage des propositions sur le financement de la recherche, sans compter les crédits pour la revalorisation indemnitaire. Entre 550 M€ et 2 Md€ iraient à l'ANR pour revaloriser les taux de succès (entre 25 % et 50 %), rehausser les overheads (entre 40 % et 50 %). 500 M€ iraient abonder les établissements selon leur performance. Comment donner aux organismes et aux universités les moyens de développer une politique scientifique de niveau mondial ? En les autorisant à emprunter, en favorisant le recours au mécénat, et surtout en

les abondant, dans le cadre de la contractualisation. Telles sont quelques-unes des mesures proposées par le groupe de travail sur le financement de la recherche.

Les restitutions de ces travaux ne correspondent pas aux remontées des laboratoires, ni aux interventions de notre syndicat lorsqu'il a été consulté dans les GT, ni même aux recommandations du comité national. Ces rapports en matière RH ne sont autres que la déclinaison de la loi de transformation de la fonction publique, avec une large ouverture au recrutement sur CDI, la mise en place de CDD de mission pouvant aller jusqu'à 6 ans, la mise en place de tenure track pour les chercheurs, c'est la remise en cause de l'emploi de statutaire et du statut de fonctionnaire. Ces propositions sont le fléchage de budgets supplémentaires vers les financements sur projet tel que l'ANR et le PIA4. Plus d'argent peut-être mais pour les financements des projets et non pour le soutien de base des laboratoires. En ce qui concerne l'innovation, les portes sont grandes ouvertes pour permettre aux intérêts privés de puiser dans les ressources publiques. Les passerelles entre public et privé vont être autant d'appel à la fraude scientifique pour les chercheurs.

A ce jour la prochaine mobilisation d'envergure est programmée le 5 décembre prochain. Cette échéance, d'aucuns diraient lointaine, certes, elle a en revanche l'intérêt de bien nous laisser le temps de la préparer. Et de monter progressivement en température.

Le travail d'organisation et de préparation ne peut se contenter de diffusion de tracts et d'envois de courriels. Après la journée d'études d'hier, chaque section se doit de tenir des AG et/ou des heures d'info, afin de lancer la montée en puissance en vue de la mobilisation du 5/12.

Il convient donc de se donner des objectifs afin de tenir des heures d'information syndicale sur un maximum de sites les semaines à venir, ce qui implique de mettre de telles réunions en débat dans les AG de syndiqué-e-s en amont, et de faire les démarches nécessaires auprès des directions (réservation de salle, déclaration de l'heure d'info à la direction, envoi d'un mail aux personnels). Possibilité est donnée également, en fonction des contextes locaux et selon le jugement des sections, d'animer des heures d'info en intersyndicale. Un diaporama d'introduction sera fourni par le BN sous peu afin d'animer ces réunions. Si certaines régions sont en difficulté pour organiser ces actions, n'hésitez pas, sans tarder, à le signaler. Le BN peut essayer de mettre des moyens à disposition afin d'atteindre ces objectifs. Et en amont de ces réunions, la distribution de tracts sur chaque site prendra alors toute sa dimension.

Le prochain CSN, initialement prévu le 12 décembre a été avancé au 28 novembre justement afin de se donner toutes les chances d'une participation massive lors des mobilisations de décembre. Mais il faudra d'ici là faire des points réguliers afin que le 28/11, lors de ce CSN, nous ayons un premier bilan sur l'organisation et la préparation de cette bataille à mener contre la réforme des retraites, et sur les autres luttes à venir comme évoquées dans ce rapport. En parallèle de ces actions le BN fera des communications régulières sur les listes de diffusion.

En conclusion je rappellerai donc tous ces combats à mener :

combat contre la loi de transformation de la FP (plus précisément maintenant contre les décrets d'application), combat contre la réforme des retraites, combat à venir contre la loi de Programmation de la Recherche, combat contre la privatisation et la marchandisation des Aéroports de Paris, combat pour défendre les droits des personnels, combat en CAP puis dans les structures pour préserver des déroulés de carrière acceptables pour nos collègues, combat dans nos CHSCT respectifs pour veiller au respect de la santé physique et mentale de nos collègues, combat dans le quotidien pour bien faire comprendre que les propositions de la CGT ne sont pas rétrogrades mais bien progressistes, pour une société meilleure, pour une vie dans le travail, mais aussi pendant le temps libéré, épanouissante et émancipatrice, combat pour l'égalité femmes-hommes, combat contre le sexisme et contre toute discrimination et combat contre l'obscurantisme, contre les idées de la peste brune.

Bref ... mes camarades, force est de constater que notre activité syndicale est loin de se tarir. Je vous laisse maintenant à vos commentaires et réactions sur les actions à mettre en œuvre sur le terrain, sur l'actualité passée et celle à venir, actualités dont ce rapport n'a certainement pas abordé d'une manière exhaustive mais volontairement sélective.

Priorité à la mobilisation !!

Enjeux sociétaux liés aux questions environnementales et climatiques

et votes à la CE du SNTRS-CGT du 10 octobre 2019

Notre écosystème subit des transformations importantes. Plusieurs paramètres du système Terre ont récemment commencé à évoluer hors du spectre de variabilité naturelle. Les risques liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, deux limites fondamentales, pourraient, si elles sont dépassées de manière substantielle et persistante, « entraîner le système terrestre vers un nouvel état » potentiellement destructeur pour une partie du vivant tant animal que végétal.

Notre syndicat, dont le but est de défendre les droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs des travailleurs de la recherche scientifique, prend note de ces menaces et de la contribution de l'activité humaine dans cette dégradation. Pour le SNTRS-CGT, c'est d'abord le mode de production capitaliste qui est à l'origine de l'empreinte humaine dans les transformations de l'écosystème.

Il est de bon ton aujourd'hui pour les capitalistes et les dirigeant·e·s politiques à leur service de prétendre se soucier de ces problèmes, leurs actions prouvent qu'ils sont guidés avant tout par la recherche de profit. Ils font tout pour stigmatiser la consommation des populations et nier leurs propres responsabilités dans le maintien d'un système qui ruine la planète. Le SNTRS-CGT dénonce ces impostures : ce ne sont pas tant les populations qui sont responsables, que l'organisation capitaliste de la production et des échanges.

En fait, certaines de ces modifications de notre écosystème affectent les êtres vivants animaux et végétaux et touchent principalement les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. De plus, l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses et autres phénomènes climatiques extrêmes jettent sur les routes de l'exil les nouveaux réfugiés dits climatiques, que les gouvernements des pays « développés » et prétendument soucieux des enjeux climatiques refusent d'accueillir dignement, exploitant notamment la haine xénophobe et nationaliste. La destruction des écosystèmes conséquence de la prédation capitaliste, dont l'expropriation latifundiaire est l'une des expressions violentes, menacent la subsistance même de communautés vivant de la pêche ou de l'agriculture vivrière. L'eau potable devient une ressource qui se raréfie : outre les menaces sur les récoltes, sur l'alimentation, c'est un enjeu de conflits souvent meurtriers. Les femmes, notamment celles des pays du sud, vivent de façon plus douloureuse les conséquences climatiques. Nos partenaires, les syndicats des pays concernés (Afrique, Asie, Océanie), soulignent leur droit au développement et la nécessité de lutter tous ensemble contre les causes et les responsables des catastrophes.

C'est pourquoi, outre la dénonciation des pratiques prédatrices, notre syndicat doit veiller à ce que les solutions proposées n'accentuent pas ces inégalités mais au contraire participent à réduire ces inégalités et contribuent à la paix dans le monde.

La défense des intérêts individuels et collectifs passe par la lutte contre ce système capitaliste, et l'instauration d'un autre système socialement juste et écologiquement responsable, permettant aux habitants de tous les pays et aux générations futures de vivre une vie digne et saine.

En ce sens le syndicat appelle à une réflexion et des changements de politiques en matière de : justice sociale, fiscalité, organisation du territoire, transport, énergie, urbanisme, production agricole et industrielle, services publics, coopération internationale

Ainsi, le SNTRS-CGT revendique :

- une réappropriation des richesses par tous les humains et une réduction des inégalités sociales.
- la nationalisation ou la renationalisation des entreprises de transports avec une vraie politique de développement du rail à hauteur des besoins des populations, des entreprises de production et distribution de l'énergie, avec l'abandon de la loi « énergie ».
- une politique réellement ambitieuse de Recherche et Développement pour les moyens de production d'énergie, de transport...

- une politique d'aide au développement socio-économique des pays pauvres et en voie de développement représentant 3 % du PIB des pays riches
- une politique de la recherche réellement ambitieuse en matière de compréhension des grands phénomènes liés à notre écosystème accompagnée d'une éducation populaire aux démarches et aux résultats de cette recherche.

Comme chaque fois que la lutte est à l'ordre du jour, le SNTRS-CGT travaillera avec tous les syndicats, partis, associations ou mouvements sociaux avec lesquels il y a convergence dans les constats évoqués plus haut, afin de mobiliser les personnels et plus généralement les citoyen-ne-s.

Texte sur les enjeux sociétaux proposé aux sections pour débat et amendements dans le cadre du CSN :
19 pour - 3 abstentions - 3 contre

Motions votées à la CE du SNTRS-CGT du 10 octobre 2019

Pour la libération immédiate de Louisa Hanoune

Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des Travailleurs d'Algérie a été condamnée par le Tribunal militaire de Blida le 26 septembre dernier à 15 ans de prison ferme pour « Complot contre l'autorité de l'Etat et de l'armée ».

En réalité, c'est en rapport avec son engagement politique avec le peuple algérien pour que le régime dégage.

La CE du SNTRS-CGT réunie le 10 octobre 2019 condamne cette violation des droits humains et exige la libération de Louisa Hanoune et de tous les opposants politiques en raison de leur engagement avec le peuple d'Algérie.

A l'ambassade d'Algérie

Motion votée pour la libération de Louisa Hanoune : **26 pour - 2 abstentions - 0 contre**

Motion sur les retraites

L'initiative du SNTRS-CGT de tenir une conférence de débats le 9 octobre au siège du CNRS sur les méfaits de la réforme Macron-Delevoye des retraites a été un succès. Cette réforme visant à mettre en place un système de retraite à points par suppression des régimes existants aura des conséquences dramatiques en organisant la baisse systématique du montant des pensions.

La CE du SNTRS-CGT invite les sections et les adhérents à utiliser la documentation (PowerPoint, vidéo) de cette conférence pour populariser la campagne de la CGT contre la réforme Macron-Delevoye.

D'ores et déjà, nous invitons à programmer réunions et rencontres avec les personnels pour préparer l'initiative de grève et de manifestations dans notre secteur le 5 décembre 2019 pour l'abandon du projet Macron-Delevoye, le maintien et l'amélioration de tous les régimes existants.

Motion votée sur les retraites: **27 pour (Unanimité)**

